Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 18 janvier 2024
(OR. en)

5364/24

ECOFIN 40
UEM 9
STATIS 8
INST 15

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2e partie)/Conseil
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination du président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique: - Adoption

1. Conformément à l'article 3, paragraphe 3, de la décision n° 235/2008/CE[1], après avoir consulté la Commission, le Conseil choisit le président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (CCEGS) et le Parlement européen approuve sa désignation.

2. Dans une lettre datée du 5 juillet 2023 (doc. ST 11537/23), le président du CCEGS a informé le Conseil que son mandat prendrait fin le 31 janvier 2024 et il l'a invité à nommer un nouveau président.

3. Le 23 septembre 2023, le Comité économique et financier a recommandé au Conseil la candidature de **M. Alfred CAMILLERI** à la présidence du CCEGS (ST 14606/23).

[1] Décision n° 235/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (JO L 73 du 15.3.2008, p. 17).

4. Le 8 novembre 2023, le Conseil a consulté la Commission sur la candidature de M. Alfred CAMILLERI. Par lettre du 28 novembre, la Commission a émis un avis favorable.

5. Le 29 novembre 2023, le Conseil a invité le Parlement européen à marquer son accord sur cette candidature. Le 17 janvier 2024, le Parlement européen a approuvé la candidature de M. Alfred CAMILLERI.

6. En conséquence, il est demandé au Comité des représentants permanents d'inviter le Conseil à adopter, en point "A" de l'ordre du jour de l'une de ses prochaines sessions, la décision portant nomination du président du CCEGS, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document ST 5365/24, et à la publier au Journal officiel de l'Union européenne.